
Règlement du concours Facebook

- **Article 1 : Société organisatrice**

La société 2icom, dont le siège social est situé à Rue de la Montagne, 131 | 7700 Luignne (Belgique), organise sur sa page Facebook wapicommerces, un « Concours ». Cette opération est soumise exclusivement au présent règlement (ci-après le « Règlement »).

- **Article 2 : Acceptation**

La participation au concours implique de la part des joueurs l'acceptation sans aucune réserve du Règlement et du principe du concours. La participation est personnelle et nominative. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du règlement sera privé de la possibilité de participer au concours, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

- **Article 3 : Nature de l'opération**

Le concours se déroule du 19/02/2021 au 4/03/2021 à minuit. Le concours est accessible à tout détenteur d'un compte Facebook de plus de 18 ans. Le concours permet à tout participant de gagner le lot décrit à l'article 5 du présent règlement. La simple participation au concours n'entraîne pas automatiquement un gain pour le participant. Le gain décrit à l'article 5.2 n'est pas certains, son attribution dépend de la participation du joueur et du hasard.

- **Article 4 : Modalités de participation**

La participation à cette opération est ouverte à toutes personnes physiques majeures (plus de 18 ans) disposant du matériel et d'une liaison permettant un accès à Internet. La participation s'effectue exclusivement par voie électronique sur la publication dédiée visé à l'article 5.1 du présent règlement. Sont exclus de la participation au Jeu, le personnel de la société organisatrice, les conjoints, descendants directs des membres du personnel et des associés de la société organisatrice. La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants, dans le respect de la vie privée des participants.

- **Article 5 : Principe de fonctionnement du concours et Gain**

- 5.1 - Principe de fonctionnement du concours

Pour pouvoir participer aux tirages au sort, l'internaute devra remplir les conditions suivantes :

- Être détenteur d'un compte personnel Facebook,
- Utiliser son pseudo et mot de passe pour accéder à son compte personnel,
- Sur Facebook : Commentez la publication « **CONCOURS Wapi-Commerces - Cycles Van den Bossche**»,
- Le tirage au sort sera effectué de manière électronique le **05/03/2021**. Le résultat du tirage au sort ne pourra faire l'objet d'aucune contestation. Le pseudo Facebook du gagnant sera annoncé sur la page Facebook de wapi-commerces.
- Le gagnant autorise ainsi la société 2icom à utiliser sur sa page wapi-commerces, son avatar, son pseudo dans le cadre de la publication du résultat du tirage au sort sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot. Il sera contacté via les réseaux sociaux une fois le tirage effectué.

- 5.2 Description du lot mis en jeu :

- **Gagnez un casque Scott ARX d'une valeur de 79,95 €**
- Validité jusqu'au **31/05/2021**
- Le lot mis en jeu est nominatif et donc ne peut pas être cédé

Cycles Van den Bossche recevra le profil Facebook du gagnant.

Le gagnant du concours devra présenter une pièce d'identité pour recevoir son lot.

• *Article 6 : Limitation de responsabilité*

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler l'opération si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via la page Facebook.

La société organisatrice se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au concours si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du concours. La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du concours pour un navigateur donné. La société organisatrice ne garantit pas que le concours fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du concours, la société organisatrice se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler la session du concours au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable, si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas, pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

La société organisatrice ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au Jeu.

• *Article 7 : Respects des règles*

Chaque joueur s'engage à participer loyalement et dans le respect des règles du règlement et des droits des autres joueurs, à la présente opération. Toute attitude déloyale ou frauduleuse entraînera la résiliation de la participation et la perte du gain.

Votre participation et le lot gagné seront annulés dans les cas suivants : Inscription incomplète, indications fausses, erronées ou inexactes sur votre compte Facebook, Non-respect du règlement, Participation multiple utilisant un programme d'automatisation, flood manuel, fraude de quelle que nature que ce soit relative au concours.

Afin d'éviter les fraudes propres à ce type de concours, la société organisatrice informe le gagnant que l'éventuel lot gagné à l'occasion de la présente opération ne pourra être envoyé qu'à l'adresse électronique indiquée par celui-ci lors de la prise de contact de la Société Organisatrice via le compte Facebook.

De plus, la société 2icom se réserve la faculté de demander un justificatif d'identité indiquant vos noms et prénoms.

Toute tentative par un participant ou par toute autre personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile ou pénale et la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature. La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le règlement ou aurait tenté de le faire. La société organisatrice pourra annuler le concours en cas de fraude, notamment informatique.